

Journée chargée pour...

Anne Desmure tient entre ses mains le sort de la primaire à gauche

La première vice-présidente du tribunal de grande instance de Paris, saisi par trois militants du PS pour faire appliquer les statuts du parti sur la désignation de son candidat à la présidentielle, rend mercredi sa décision

Une lourde responsabilité pèse sur les épaules d'Anne Desmure : elle rendra publique, à 13 h 30 ce mercredi, la décision de la première chambre du tribunal de grande instance de Paris dans l'affaire qui oppose trois militants socialistes au Parti socialiste. Les trois jeunes requérants, défendus par M^e William Bourdon et M^e Emmanuel Pierrat, demandent au TGI d'ordonner l'organisation d'une primaire à gauche pour désigner le candidat à l'élection présidentielle de 2017, comme le prévoient les statuts du parti.

En fonction de la décision rendue par la présidente et ses deux assesseurs, le parti majoritaire se verra ou non dans l'obligation d'organiser le scrutin. Or sa direction joue la montre depuis plusieurs mois, arguant qu'elle ne veut pas hypothéquer les chances d'une participation du PCF et d'Europe Ecologie-Les Verts. Ces deux formations ont pourtant fait savoir, à l'issue de leurs congrès respectifs, début juin, qu'ils ne souhaitent pas participer à une primaire organisée par le PS.

Seul le principe d'une primaire de la gauche a donc, à ce stade, été adopté - à l'unanimité - par le conseil national du PS, le 9 avril, alors que les modalités doivent être fixées, indiquent les statuts, au plus tard un an avant l'échéance présidentielle. Une réunion du comité d'organisation de la primaire est prévue ce mercredi en fin d'après-midi, et une autre au besoin samedi matin, avant le prochain conseil national.

L'audience s'est déroulée le 6 juin au palais de Justice. M^e Yves Baudelot, avocat du PS, a fait valoir que la demande des trois militants était « sans objet », le Parti socialiste travaillant activement, a-t-il plaidé, à l'organisation de la primaire. Et il a mis en garde les magistrats contre « l'ingérence » de la justice dans le fonctionnement d'un parti politique. Un argumentaire qui a fait sourire la magistrate Anne Desmure.

Dotée d'un solide parcours de civiliste, Anne Liochon (de son nom de jeune fille) est à la ville l'épouse de Patrick Desmure, qui a instruit, à la fin des années 1990 au et au début des années 2000, l'affaire des emplois fictifs de la Ville de Paris - à l'époque mis au service du RPR - ayant abouti à la condamnation d'Alain Juppé. Anne Desmure, née en 1953, rendra dans cette affaire l'une de ses dernières décisions, puisque la première vice-présidente du TGI a été admise à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1^{er} octobre.

L'actualité en vidéo sur [lopinion.fr](http://www.lopinion.fr) : Sondage présidentielle 2017 : H

